

Vous savez ce qu'Amnesty fait avec l'argent que vous lui donnez ? Par Philippe Jallade

written by Philippe Jallade | 13 novembre 2014



☒ La Cour des comptes a publié en 2008 un rapport sur « les comptes d'emploi 2001-2002 à 2005-2006 des ressources collectées auprès du public par Amnesty International section française (AISF) ».

https://www.google.fr/#q=https:%2F%2Fwww.ccomptes.fr%2Fcontent%2Fdownload%2F...%2FAmnesty_version-DF.pdf

A télécharger ici. [Amnesty COUR DES COMPTES_version-DF](#)

Citons quelques extraits de la synthèse figurant au début de ce rapport de la Cour des comptes :

« AISF est une des sections nationales qui composent le mouvement Amnesty International dont le secrétariat, entité juridique de droit britannique, est basé à Londres. **A ce titre, elle (AISF)... verse une cotisation annuelle (plus de 3,6 millions d'euros en 2005-2006) et participe au conseil international...** » (Note PhJ : Le budget d'Amnesty International France est alors de moins de 15 millions d'euros).

« Un certain nombre de difficultés se sont en effet révélées, telles que... l'absence d'un véritable conseil d'administration (les fonctions correspondantes sont réparties entre le bureau exécutif et le conseil

national), ainsi que le **risque d'ouverture de comptes bancaires et de maniement de fonds par des secteurs dépourvus de la personnalité juridique.** »

« Sur les comptes d'emploi produits par AISF : **La présentation retenue par AISF pour ses comptes d'emploi ne facilite pas le compte-rendu au public de l'emploi des fonds collectés.** »

« Examinant plus attentivement deux rubriques du compte de résultat de l'association, les **services extérieurs (30 à 33 % du total des charges, augmentation de 24 % en cinq ans) et les frais de personnel (20 à 24 % du total des charges, augmentation de 46 % en cinq ans dont 44 % sur les quatre dernières années)**, la Cour a constaté des hausses non proportionnées au développement des actions et des ressources, qui **peuvent s'expliquer en partie par un effort de professionnalisation de l'association.** » (Note PhJ : qu'en pensent les nombreux bénévoles ?).

« Elle (la Cour des Comptes) se trouve... dans l'impossibilité de se prononcer sur l'emploi des fonds versés au siège international, qui représentent près de 40 % des sommes consacrées aux missions sociales. »

Quelques pages plus loin : « La Cour des comptes... n'a pas la capacité de contrôler les sommes collectées en France mais versées à une structure internationale ».

Ah bon, on commence à comprendre le pourquoi du comment. C'est simple mais il fallait y penser.

Sur un autre plan, un scandale a eu lieu en 2009 dont le public français n'a eu connaissance qu'en 2011. Citons Wikipedia :

« Les indemnités de départ versées à la septième secrétaire générale d'Amnesty international, Irene Zubaida Khan, ont été dénoncées dans un article du Canard Enchaîné daté du 23 mars 2011. Cette dernière a touché 533.000 livres sterling, obligeant ainsi l'ONG à justifier cette somme dans un communiqué par le versement d'une prime de départ (191 697 £), de ses trois derniers mois de salaires (168 731 £), d'arriérés de divers paiements (59 014 £), d'une augmentation

rétroactive (58 933 £), d'indemnité de déménagement (34 728 £), et d'une prime non versée (20 000 £). L'ONG se distingue par ailleurs pour ses salaires importants et ses conditions de travail confortables... »

Ramenée en euros, cette prime perçue, et évidemment non remboursée, par la secrétaire générale d'Amnesty International, approche 700.000 euros.

Venons-en à 2013. Dans un document de deux pages, pompeusement intitulé « rapport financier », Amnesty International France indique, pour 2013, une « contribution » de 5 millions d'euros versée au « mouvement international », c'est-à-dire au siège de Londres. (NPhJ : Montant à comparer aux 3,6 millions d'euros indiqués antérieurement par la Cour des comptes, pour 2005-2006). A la suite de quoi on lit ceci : « **Une réflexion a été menée pour accroître la transparence des comptes du mouvement international, avec la volonté d'en afficher le poids et une meilleure visibilité de l'utilisation de la générosité des donateurs de chaque section...** » Là, chers donateurs, ils vous disent carrément entre les lignes que vous êtes des cons, des pigeons, et que cela n'est pas prêt de s'arrêter. Allez-vous enfin comprendre ? Et, comme tous les autres, ils n'en ont rien à cirer des gentils petits rapports de la Cour des Comptes.

Enfin, passons au compte rendu financier d'**Amnesty International France, exercice 2013.**

http://www.amnesty.fr/sites/default/files/comptes_aif_2013.pdf

D'abord, félicitations aux donateurs, **leurs dons à Amnesty International s'élèvent, en 2013 donc, à 13,6 millions d'euros**, à quoi il faut ajouter 876 000 euros de legs et 1 million de cotisations (page 4 du compte-rendu financier).

Néanmoins, même en doublant, triplant, décuplant vos dons à cette pauvre association, comme aux autres associations du même acabit, le résultat sera toujours déficitaire, comme ici :

« *Le résultat de l'exercice est un déficit de 141 458 euros...* » (page 5, page 15). (**Note PhJ : le déficit était de 1 million d'euros en 2012**) ».

Ben oui, et les charges, qu'est-ce que vous en faites des charges, regardez par exemple « **Frais postaux et télécommunications 1,2 millions** » (page 4) (1,6 millions d'euros en 2012) etc.

Ici, ô surprise, quoique figurant au sommaire de ce compte-rendu financier 2013 (à télécharger ci-dessous), les pages les plus intéressantes, les pages 6 à 11, c'est-à-dire le « Compte de résultat détaillé » (ou supposé tel) sont manquantes, comme par hasard. Ainsi, toute possibilité est retirée au lecteur éventuel d'en savoir un peu plus sur le détail des dépenses d'Amnesty International. Amnesty International n'a vraiment pas de chance avec la transparence.

[AMNESTY_comptes_aif_2013](#)

Autre rubrique, les « **Frais de personnel 4,45 millions d'euros** » (page 4). A ce sujet voir « **Rémunération des six plus haut cadres dirigeants : 416 000 euros brut** (page 17), soit $416\ 000 / 6 / 12 = 5\ 800$ euros environ par mois, par cadre. Donateurs, vous gagnez autant, vous ?

Les bénévoles sont au courant de ces salaires ?

Bon, un dernier détail, rien de rien, une simple ligne, et le tour est joué : « **Autres charges de gestion 5,082 millions** » (page 4). Comme par hasard on trouve en page 15 mention de cette fameuse « cotisation à la section internationale » d'un montant presque identique : 5,3 millions d'euros.

Donc, grosso modo chers donateurs et néanmoins pigeons, 40% de vos dons (13,6 millions, cf. supra) vont à un secrétariat à Londres dont vous ne saurez jamais vraiment ce qu'il fait avec votre argent,

quant au reste, vous seriez peut-être surpris de savoir à quoi il est réellement utilisé.

Alors, donnerez-vous encore de l'argent à Amnesty International ? Et pourquoi pas à la LDH (Ligue des Droits de l'Homme) tant que vous y êtes !

Voir aussi :
<http://fortune.fdesouche.com/326100-guerre-de-linformation-le-dessous-des-ong-une-verite-cachee>

Philippe Jallade

Post-scriptum : action

Pensez à renvoyer à Amnesty les enveloppes T (pré-affranchies) que vous recevez régulièrement, avec à l'intérieur non pas un don mais un de nos articles sur le voile ou un autocollant, ou un tract de Résistance républicaine...